

Action sanitaire et sociale

Action sociale de proximité
pour répondre aux besoins
des assurés

Action spécialisée par
public prioritaire :

- *jeunesse-familles*
- *entreprises-insertions*
- *retraités-personnes âgées*

Action fondée sur le
partenariat

Action tournée vers le
développement des
territoires ruraux



*jeunesse
familles*



*entreprises
insertions*



*retraités
personnes âgées*

Le Plan d'Action Sociale 2006 2010

Marne Ardennes Meuse

L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services

Le comité d'action sanitaire et sociale composé de seize administrateurs définit les axes du plan d'action pluri-annuel qui est validé par le conseil d'administration.

Trente travailleurs sociaux spécialisés par pôle de compétence accompagnent nos publics prioritaires.

2,2 millions d'euros de prestations extra-légales sont versées annuellement selon les critères définis par le comité d'action sociale.

Le partenariat avec le milieu rural, en lien avec le réseau des élus MSA, permet de mener des actions de développement social local.

4 Quatre axes d'actions

1 La prévention et l'éducation pour la santé des publics MSA et du milieu rural

- Participer aux actions prioritaires de santé publique en complémentarité avec les autres acteurs dans le domaine de la nutrition et de la prévention du vieillissement.

2 L'intégration et le maintien des assurés dans leur milieu de vie et leur situation professionnelle

- Accompagner nos adhérents tout au long de leur vie, *les jeunes et les parents, les salariés d'entreprise, les personnes handicapées, les personnes âgées.*

3 La prévention et la lutte contre la précarité

- Détecter précocement des situations difficiles, valoriser l'action éducative et l'insertion socio-professionnelle.



4 Le développement des territoires ruraux

- Contribuer au développement et à l'animation des territoires avec le réseau des élus MSA en menant des actions en partenariat. Ces actions répondent aux besoins exprimés dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse et de la gérontologie.

Déclinaison des actions en trois pôles

Le plan d'actions est défini à partir de notre connaissance du terrain, des dispositifs publics, des besoins exprimés par diagnostic de territoire, de nos savoir-faire et des choix fixés par le comité d'action sanitaire et sociale. Il est décliné par pôle dédié à nos publics prioritaires.



jeunesse
familles



entreprises
insertions



retraités
personnes âgées

Le Plan d'Action Sociale
2006  2010

MSA Marne Ardennes Meuse

24, bld Roederer - 51077 Reims Cedex

N° Azur : 0810 51 04 03 (prix appel local)

site internet : www.msa085155.fr

e-mail : msa.accueil@msa08-51-55.msa.fr